

Mise en ligne : 11 décembre 2018.
Dernière modification : 4 février 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

PRINCE AMÉDÉE ET CIE (COMPTOIR ET PHARMACIE DE LA MÉTROPOLE) Tananarive

UNE CRÉATION D'AMÉDÉE PRINCE (1845-1915)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Amedee_Prince.pdf

Société des colons français de Madagascar
Ligue nationale pour la défense des intérêts français à Madagascar
(*L'Univers*, 24 juillet 1888)
(*La République française*, 25 juillet 1888)
(*Le XX^e Siècle*, 25 juillet 1888)

La Société des colons français de Madagascar, dont le but principal était de venir en aide aux Français nécessiteux à Madagascar, vient de se fusionner avec la Ligue nationale pour la défense des intérêts français à Madagascar.

Le bureau du comité de Paris se trouve à présent composé comme suit :

.....

Trésorier adjoint : Amédée Prince.

Principales maisons de commerce de Tananarive
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 28 juin 1902, p. 19)

Prince Amédée et Cie (Comptoir et pharmacie de la Métropole). — Cette importante maison, dont le siège principal est à Paris, est établie à Tananarive, 71, rue Amiral-Pierre, depuis le mois de juin 1897.

Cette succursale comprend deux exploitations distinctes : un comptoir de commerce général et une pharmacie.

Le comptoir fait le commerce de demi-gros et détail en articles d'alimentation, quincaillerie, draps pour vêtements, librairie, peinture, vitrerie ainsi que tous objets composant le bazar. Toutes ses marchandises sont de provenance française.

Les directeurs à Tananarive sont : MM. Courtois pour le comptoir et Grandjean pour la pharmacie. Leur personnel d'employés est exclusivement indigène et suffit à tous les besoins.

Pendant plusieurs années, la maison a fait venir ses marchandises par Vatomandry et par les soins de l'agence de transport Pochard et Wilson. Le prix à la tonne était alors de 950 francs, non compris les frais de débarquement et de dédouanement.

Depuis que le canal des Pangalanes est ouvert à la navigation et que le service tend à s'y faire d'une manière régulière, la maison a repris ses transports par la voie de Tamatave avec transbordement à Mahatsara, où ses colis sont ensuite chargés sur charrettes à bras par les soins de l'agence Pochard et Wilson.

Les prix payés par la maison ont subi dans ces derniers temps d'assez nombreuses fluctuations résultant de l'évolution qui s'accomplit actuellement dans le mode des

transports, de la concurrence des diverses entreprises, etc. Ils n'ont pas été supérieurs à 600 francs la tonne, non compris les frais de débarquement et de dédouanement.

RÉQUISITION N° 4070

(*Le Journal officiel de Madagascar*, 11 mai 1912, p. 482)

Suivant réquisition du 12 avril 1912, M. Grandjean, Victor, pharmacien à Tananarive, agissant suivant procuration déposée à la conservation, au nom et pour le compte de M. Amédée Troccon dit Prince, négociant à Paris, 2, avenue Matignon, né à Bar-le-Duc [Meuse) le 8 juin 1845, marié à dame Amélie Ferme sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat reçu M^e Deherpe, notaire à Colombes (Seine), le 5 juin 1877, domicilié à Tananarive, rue Amiral-Pierre, a demandé l'immatriculation, au nom de M. Amédée Troccon dit Prince susnommé, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de : La Métropole II, consistant en un terrain à bâtir situé à Tananarive, rue Carayon.

Cette propriété, occupant une superficie de trente-six centiares, est limitée :

Au Nord, par la rue Carayon ;

Au Sud-Est et au Sud-Ouest, parla propriété dite

« La Métropole », titre n° 587.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance, il n'existe, sur la dite propriété, aucune charge ni aucun droit immobilier actuel ou éventuel et que M. Amédée Troccon dit Prince en est propriétaire en vertu d'un acte d'échange administratif en date du 29 janvier 1909, intervenu avec l'État français. Le requérant ès qualités demande en outre qu'après immatriculation, la propriété objet de la présente réquisition soit fusionnée directement à la propriété limitrophe dite « La Métropole », titre n° 587, le travail devant être fait au bureau.

Le Conservateur de la propriété foncière à Tananarive,
A. LOTA.

RÉQUISITION N° 4070

(*Le Journal officiel de Madagascar*, 19 avril 1913, p. 479)

Le bornage a eu lieu le 29 janvier 1913.

NÉCROLOGIE

(*Le Temps*, 8 juin 1915)

On annonce le décès de M. Amédée Prince, ancien président de la chambre des négociants commissionnaires et du commerce extérieur. Les obsèques auront lieu à l'église Saint-Pierre de Chaillot, le mercredi 9 du courant, à midi précis. Le présent avis tiendra lieu de lettre d'invitation.
